



Pôle d'équilibre territorial et rural du
Pays Avallonnais
Conseil de développement territorial

Compte-rendu de la réunion du Conseil de développement
Jeudi 28 septembre 2017
Salle de réunion du Pays, 10 rue Pasteur, AVALLON

Le 28 Septembre 2017 à 18 heures, le Conseil de développement territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON sous la présidence de Madame Arlette BORSATO.

9 Délégués titulaires présents : Jean-Marie BARBARO, Arlette BORSATO, Gilbert CASSIN, Manuel DA SILVA, Mathieu DEBRAY, Hervé DESRUELLE, Gérard GUYARD, Adeline HIVERT et Jacques OUVRARD.

6 Délégués titulaires excusés : Annick BAKRY, Claude BOURSIER, Marcel HURÉ, Jérôme MARCHAND, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT et Alain WICKER.

5 Délégués suppléants excusés : Bernard CHARDON, Alain DELACOUR, Patrick DESAINT, Claire DESCHATEAUX, Alain PEREZ et Charles-Emile SIOUFFI.

1 délégué titulaire ayant pouvoir de vote : Jérôme MARCHAND donne pouvoir de vote à Manuel DA SILVA

Assistent à la réunion : Aïssatou BAH, Antoine NICOL et Guillaume PAPIN (agents PETR).

Date de convocation	5 septembre 2017
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	1
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Jacques OUVRARD

Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de développement territorial (CDT), souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente les excuses susvisées. Elle ouvre la séance en rappelant les points à l'ordre du jour.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 MAI 2017

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

O.J N° 2 : PROMOTION ET FINANCEMENT DE LA CULTURE

Financement des manifestations culturelles : La Présidente rappelle que le CDT se voit confier chaque année une enveloppe financière pour soutenir des projets à titre exceptionnel. Elle rappelle que, cette année, le CDT a fait le choix de répondre favorablement à la demande de subvention des Utopies festival de PISY alors que cette demande ne correspondait pas au cahier des charges des aides du CDT vu qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle manifestation. Pour autant, les membres du CDT avaient jugé que cette manifestation était importante pour l'attractivité du territoire et qu'il était nécessaire d'accorder une aide afin d'en garantir la pérennité. Afin d'éviter de créer un précédent et consciente que ce type de demande risque de se multiplier à l'avenir, la Présidente souhaite demander au CSP la création d'une deuxième enveloppe financière. Cette nouvelle aide aurait vocation à soutenir l'organisation d'événements d'envergure qui contribuent à la vitalité et à l'attractivité du territoire. Elle envisage que plusieurs manifestations soient identifiées et que le Pays s'appuie sur leur organisation pour communiquer.

L'Assemblée, après avoir délibéré et à l'UNANIMITE, valide la proposition présentée et demande à la Présidente de la soumettre au CSP.

Mise en œuvre d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) : Antoine NICOL explique que le PETR a été contacté par l'Etat et par le Conseil Départemental pour envisager la construction d'un CLEA pour le Pays Avallonnais. Ce dispositif prévoit de trouver des synergies entre les collectivités locales, l'éducation nationale et le milieu associatif et culturel pour co-construire un projet artistique de territoire à destination des enfants. La signature d'un CLEA permettrait au Pays Avallonnais de percevoir une aide de l'Etat (20 000 €) et du Conseil Départemental (5 000 €) pour l'animation et la mise en œuvre des actions. Le Président du CSP a donné un avis favorable à cette démarche et souhaite que le CDT s'en saisisse. Après un tour de table, Jean-Marie BARBARO et Gilbert CASSIN se proposent d'assister les agents du PETR dans ce travail.

L'Assemblée, après avoir délibéré et à l'UNANIMITE, valide la construction d'un CLEA pour le Pays Avallonnais ainsi que la participation de Jean-Marie BARBARO et de Gilbert CASSIN aux travaux.

O.J N° 3 : PROJET DE WORLD CAFÉ AUTOUR DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL

La Présidente expose le projet de World Café en s'appuyant sur une vidéo pour en expliquer le fonctionnement. Il s'agit de réunions publiques qui permettent aux participants d'échanger librement sur un thème. Elle souhaite que le CDT puisse organiser une première session prochainement sur la thématique de l'accueil de nouvelles populations. Les membres sont favorables au format qui doit être vu comme un excellent vecteur de communication et d'implication de la population aux problématiques de développement du territoire. Ce format permettrait notamment d'attirer d'avantage de jeunes car il est beaucoup plus attractif. Sur ce public en particulier, Manuel DA SILVA explique qu'il est incontournable d'avoir une analyse fine des arrivées, des départs et des raisons de ces mouvements afin de pouvoir déterminer un plan d'action adapté. La Présidente demande à ce que des volontaires puissent participer à la réflexion et à l'organisation d'un tel événement. Gilbert CASSIN et Adeline HIVERT se proposent de travailler sur le sujet avec la Présidente et les agents du PETR.

O.J N° 4: APPEL À PROJETS LEADER

Antoine NICOL rappelle que le programme LEADER prévoit de lancer chaque année un appel à projets dont le thème et les modalités d'attribution de subvention sont à déterminer. Ces appels à projets ont pour objectif de financer des projets innovants pour le territoire c'est-à-dire des projets nouveaux qui n'existent pas encore en Avallonnais. Si le choix du thème est réservé aux membres du Comité de Programmation LEADER, il propose que les membres du CDT et du CSP puissent soumettre leurs idées. Aucune thématique n'est proposée dans l'immédiat mais l'assemblée souhaite que les paramètres humain et technologique soient des critères prépondérants pour la sélection des projets.

O.J N° 5: INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ La Présidente explique qu'elle souhaite remplacer la dernière parution 2017 du journal Territoire par une carte de vœux. Celle-ci sera au format 50x60 cm et imitera une carte routière sur laquelle figureront les projets accompagnés par le Pays, passés et à venir, un trombinoscope des membres du PETR (CSP et CDT) ainsi que des expressions d'élus et d'habitants pour expliquer leur choix de vivre en Avallonnais. Elle indique que les membres du PETR seront sollicités.
- ✓ Jacques OUVRARD précise que le magazine « Vents du Morvan » pourrait être un appui intéressant pour la communication du Pays Avallonnais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.